# Fonds juifs en déshérence

Autor(en): **H.N.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **- (1997)**

Heft 97

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-847801

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# Fonds juifs en déshérence

**5 février :** La question des fonds juifs resurgit. La Suisse est pointée du doigt. La Suède et la France se lancent dans des enquêtes historiques.

**6 :** Le Crédit Suisse, la Société de Banques Suisses et l'Union de Banques Suisses - décident de verser 100 millions de francs pour un Fonds humanitaire en faveur des victimes du nazisme. Les tziganes Roma de Suisse réclament un tiers des 100 millions pour servir à l'éducation et la formation des enfants tziganes.

**7 :** Georges Pataki, gouverneur de l'État de New York annonce l'ouverture d'une enquête sur les activités des banques suisses entre 1939 et 1945.

**8 :** Entre 2 500 et 5 000 chrétiens ont manifesté pacifiquement à Berne, pour exprimer leur désarroi quant au rôle de la Suisse pendant la seconde guerre mondiale.

**10 :** Le Département de l'Économie participera au Fonds humanitaire. Les assurances se déclarent prêtes à verser 20 millions de francs. Le but de la Fondation sera de soutenir les victimes juives et non juives des nazis, de conserver la mémoire de l'Holocauste et de lutter contre la discrimination raciale et l'antisémitisme.

**11 :** New York maintient sa menace de boycott des banques suisses. Devant le Parlement New Yorkais, les hauts dirigeants des filiales des trois banques n'ont pu que réaffirmer leur volonté absolue de faire toute la lumière.

**12 :** Alusuisse-Lonza est la première entreprise à participer au Fonds.

**13 :** Le Conseil Fédéral accepte la création rapide d'un fonds d'aide aux victimes du nazisme, mais attendra les conclusions des historiens pour chiffrer sa participation.

**14 :** La Société Industrielle Suisse (SIS) participera au Fonds: elle avait livré pendant la deuxième guerre mondiale pour un million de francs de matériel à l'Allemagne.

**15 :** Les organisations juives et les autorités suisses décident de créer un groupe de travail pour gérer le Fonds humanitaire. Il sera présidé par le chef de la task force, Thomas Borer.

**18 :** La Suisse se dit prête à participer à une conférence internationale sur les transferts d'or durant la période nazie, selon les déclarations de Flavio Cotti.
Abraham Foxman, président de l'Anti-Diffamation League américaine s'inquiète de l'image que la campagne sur "l'or juif" risque de donner de l'Holocauste : « Six millions de juifs sont morts parce qu'ils étaient juifs, pas pour leur argent ».

**22 :** La Commission Bergier examinera durant cinq ans le passé de la Suisse. De nombreux historiens suisses, allemands, français, autrichiens et italiens ont fait part de leur intérêt. L'équipe de chercheurs sera internationale et comprendra vingt personnes.

**24 :** Un Suisse sur deux seulement se déclare favorable au Fonds d'aide. Un Suisse sur quatre y est opposé.

**27 :** L'Association Suisse des Banquiers appelle à la participation au Fonds de solidarité. Elle demande aux autres établissements, à la Banque Nationale et à la Confédération d'apporter leur obole. En revanche, l'ASB voit d'un œil critique le projet de Berne d'attribuer à un office central la gestion des comptes dont les propriétaires ne se sont pas manifestés. Elle estime que le délai d'attente doit être sensiblement plus long que les 10 ans envisagés.
Toute victime du nazisme aura accès au fonds humanitaire spécial. Le fonds sera très ouvert et la Suisse gardera une petite majorité dans sa gestion. Il sera dirigé par un comité de sept membres, dont quatre suisses et trois sur proposition du World Jewish Restitution Organisation.
Le Centre Simon Wiesenthal publie une liste de 1 500 titulaires de comptes bancaires suisses bloqués, les ayants droit n'ayant pas été retrouvés. Cette liste avait été transmise en 1941 par la SBS au ministère américain des finances. On peut désormais la consulter sur Internet.

**H. N.**

La première séance de la Commission historique " Bergier ".